



# CONVOCAATION

À TOUTES LES DÉLÉGUÉES  
À TOUS LES DÉLÉGUÉS  
DE L'A.P.L.

**AVIS DE CONVOCAATION**  
**BUREAU DES DÉLÉGUÉS**  
**Séance ordinaire**

Par la présente, vous êtes convoquées et convoqués à une séance ordinaire du BUREAU DES DÉLÉGUÉS qui se tiendra :

**LE MERCREDI, 9 OCTOBRE 2024**

 **18 h 00**

Heure de début

Inscriptions à partir de 17 h 30

**ÉCOLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE  
DE CHÂTEAUGUAY  
(à la cafétéria)**

225, boul. Brisebois, Châteauguay, Qc, J6K 3X4



## PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Ratification du procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2024;
3. Présentation des nouveaux membres;
4. Santé et sécurité au travail;
5. Mise à jour de la liste du personnel enseignant;
6. Recensement des élèves au secondaire;
7. Consultation – calendrier scolaire 2025-2026;
8. Dossiers pédagogiques;
9. Nouvelles dispositions 2023-2028;
10. Retour sur le questionnaire santé globale du CSSDGS;
11. Rencontre de secteur (heure fixe);
12. Informations;
13. Questions diverses...
14. Nouvelles de mon milieu;

### Virage numérique :

Apportez votre outil numérique si  
vous le désirez



Guy Poissant, 1<sup>er</sup> vice-président  
L'Association des professeurs de Lignery (CSQ)  
36, boul. Taschereau – CP 36  
La Prairie QC J5R 3Y1  
Tél : 450-659-5491 ou 438-320-5491  
Courriel : z27\_lignery@aplcsq.net  
SiteWeb : www.lignery.ca

**Petit Rappel : N'oubliez  
pas les procurations FTQ**

# **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ), LE MERCREDI 9 OCTOBRE 2024 À 18 HEURES 00 MIN., SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR GUY POISSANT.**

## **- ORDRE DU JOUR -**

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Ratification du procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2024;
3. Présentation des nouveaux membres;
4. Santé et sécurité au travail;
5. Mise à jour de la liste du personnel enseignant;
6. Recensement des élèves au secondaire;
7. Consultation – Calendrier scolaire 2025-2026;
8. Dossiers pédagogiques;
9. Nouvelles dispositions 2023-2028;
10. Retour sur le questionnaire de santé globale du CSSDGS;
11. Rencontre de secteur (heure fixe);
12. Informations;
13. Questions diverses...
14. Nouvelles de mon milieu;

## **PRÉSENCES :**

**(ARCHIVES BDD-984-04)**

Provost, Martine, présidente  
Poissant, Guy, 1<sup>er</sup> vice-président  
D'Amour, Kim, 2<sup>e</sup> vice-présidente  
Renaud, Hélène, 3<sup>e</sup> vice-présidente  
Côté, Valérie, 4<sup>e</sup> vice-présidente  
Hébert, Sophie, secrétaire générale  
Boudreau, Denis  
Bourdeau, Mélissa  
Bourdon, Véronique  
Boursier, Annie-Claude  
Boutet, Christine  
Boyer, Estelle  
Brunette, Stephanie  
Carrière, Geneviève  
Chamberland, Martine  
Charest, Caroline  
Choquette, Anic  
Cloutier, Amélie  
Cormier, Maryse  
Delisle, Dominique  
Demers, Stéphanie  
Dénier, Caroline  
Deschamps, Sylvie

Dontigny, Jessica  
Dupré, Patrick  
Enciso, Béatriz  
Ferland, Annie  
Fontaine, Shirley  
Gareau, Annik  
Gauthier, Hélène  
Gervais, Jean-Simon  
Girard, Marie-Josée  
Girard, Marilyn  
Goulet, Michèle  
Gravel-Lussier, Marie-Ève  
Grégoire, Sara-Ann  
Grenier, Mélanie  
Grondin, Chantal  
Gruffy, Sandrine  
Guérin, Jacinthe  
Jaffelin, Sophie  
Jomphe, Karelle  
Kanoundjian, Christian  
Laberge, Isabelle  
Lacelle, Chantal  
Lafontaine-Côté, Marie-Claude

Lalonde, Camille  
Lalonde, Jean-François  
Landry, Daniel  
Lapierre, Isabelle  
Lapierre, Véronik  
Laprade, Carolane  
Le Pailleur, Catherine  
Leclerc, Annie  
Leclerc, Chantal  
Leduc, Marilène  
Legault, Isabelle  
Lemire, Julie  
Lépine, Tanya  
Lessard-Lachance, Cédric  
Létourneau, Mélissande  
Lévesque, France  
Mailhot, Sophie  
Marcouiller, Denis  
Marleau, Patrick  
Meunier, Marc-Étienne  
Michel, Amélie  
Morin, Marie-Anick  
Pelletier, Jennyfer  
Pelletier, Mylène

Perras, Élizabéth  
Primeau, Chantal  
Quesnel, Caroline  
Reid, Philippe  
Robillard, Joanie  
Ross, Sylvie  
Rousseau, Lyne  
Roy, Sébastien  
Savoie, Jérôme  
Serré, Olivier  
Simoneau, Maude  
Soucy, Éric  
St-Pierre, Annie  
St-Pierre, Josianne  
Thibeault, Émilie  
Tragnée, Josée  
Trahan, Janie  
Trédemy, Karine  
Trudel-Crêt, Karine  
Vachon, Stéphanie  
Venne, Jean-Marc  
Vinet-Lavoie, Julie

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Guy Poissant, 1<sup>er</sup> vice-président, présente l'ordre du jour.

09-10-BDD-24-25-1606

Il est proposé par Joannie Robillard, appuyée par Sébastien Roy, que l'ordre du jour soit accepté.

On procède au vote sur la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

## **2. RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 SEPTEMBRE 2024**

09-10-BDD-24-25-1607

Il est proposé par Chantal Grondin, appuyée par Sébastien Roy, que le procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2024 soit accepté.

On procède au vote sur la proposition.

Adoptée à l'unanimité.

### **3. PRÉSENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES**

Sophie Hébert, secrétaire générale, explique, selon le *Code du travail* et les *Constitutions et Règlements APL*, les procédures d'adhésion des nouveaux membres à L'Association des professeurs de Lignery (CSQ). Elle présente les récentes adhésions reçues.

#### **NOUVEAUX MEMBRES**

Arseneau, Zachary  
Auger, Mathieu  
Bélanger, Valérie  
Bouchrika, Nada  
Dorais, Kaël  
Fontaine, Sarah  
Frikha, Hamdi  
Gauthier-Savard, Léa  
Laforest, Catherine  
Laramée, Samuel  
Neault, Sébastien  
Tittley, Jérôme  
Wong, Joanne  
Catherine Langlois  
Daphnée Boyer  
Jade Lecourtois  
Danny Shu  
Camille Rolland

### **4. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

Sophie Hébert, secrétaire générale, annonce que la nouvelle responsable santé et sécurité pour les écoles secondaires et Brenda-Milner est maintenant Chantal Primeau. Elle indique que le travail des RSS se poursuit :

- Les inspections des établissements;
- Les réunions des comités de regroupements;
- La mise en place des recommandations des RSS.

Sophie Hébert en profite pour souligner le nombre grandissant d'appels et de courriels concernant la violence vécue en classe. Elle rappelle l'importance de remplir le registre des accidents pour chaque accident, incident ou passé proche.

### **5. MISE À JOUR DE LA LISTE DU PERSONNEL ENSEIGNANT**

Sophie Hébert annonce que l'opération consistant en la mise à jour de la liste du personnel enseignant ne se fera plus dans la forme habituelle. Elle fait d'ailleurs place cette année à l'opération « Signature des cartes de membres électroniques ». Sophie Hébert passe en revue les différentes étapes qui mèneront au bilan de l'opération au bureau des délégués du

26 novembre prochain. Sophie Hébert explique également la procédure à suivre pour signer la carte électronique et bien la conserver.

## **6. RECENSEMENT DES ÉLÈVES AU SECONDAIRE**

Sophie Hébert présente l'opération « Mise à jour de la liste du personnel enseignant » elle indique que les documents de plusieurs écoles primaires ont déjà été acheminés à L'APL, mais qu'il en reste encore à venir.

Elle invite maintenant les personnes déléguées du secondaire à débiter l'opération prévue pour leur secteur en y précisant les étapes à suivre.

## **7. CONSULTATION – CALENDRIER SCOLAIRE 2025-2026**

Kim D'Amour, 2<sup>e</sup> vice-présidente, présente la consultation portant sur le calendrier scolaire 2025-2026 qui aura lieu du 9 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2024. Elle rappelle que selon la clause 8-1.09:

- Le CSS identifie un minimum de 25% du total des journées pédagogiques pour lesquels le lieu est déterminé par la personne enseignante (5 journées pendant lesquelles il est possible de faire du télétravail);
- Parmi les journées ainsi identifiées (25% = 5 jours), le CSS identifie un minimum de 20% du total des journées pédagogiques pour lesquelles le contenu est déterminé par les personnes enseignantes.

Elle précise que dans la proposition du calendrier scolaire 25-26, le CSSDGS a identifié deux journées pédagogiques soit le 28 août et le 6 février comme étant des journées pédagogiques dont le contenu est déterminé par les enseignants.

Elle indique également qu'à la suite de la compilation des réponses à cette consultation, L'APL transmettra :

- Les dates des 4 journées les plus populaires comme étant celles dont le contenu et le lieu sont déterminés par les personnes enseignantes;
- La date de la 5<sup>e</sup> journée la plus populaire comme étant celle dont le lieu est déterminé par les personnes enseignantes.

Elle précise qu'en cas de disparités entre les dates choisies par les personnes enseignantes du primaire et du secondaire, deux propositions seront transmises au CSS : l'une pour le primaire et l'autre pour le secondaire.

Martine Provost, présidente, indique que l'exploration de la 2<sup>e</sup> semaine de relâche se fera lors d'une autre consultation afin d'éviter la confusion.

Guy Poissant, 1<sup>er</sup> vice-président, indique que la consultation du calendrier de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes se fera plus tard cet automne.

Des échanges ont lieu et on répond aux questions.

## **8. DOSSIERS PÉDAGOGIQUES**

### **Évaluation des apprentissages**

#### **Précolaire**

En s'appuyant sur le régime pédagogique, Martine Provost brosse le portrait de l'évaluation des apprentissages au préscolaire.

#### **Régime pédagogique et Instruction annuelle 2024-2025**

Kim D'Amour présente les différents documents de référence qui régissent l'évaluation des apprentissages. Elle indique que des membres interpellent L'APL toutes les années pour savoir s'ils doivent évaluer toutes les compétences à toutes les étapes. Elle informe les personnes déléguées, preuve à l'appui, que ce n'est pas une obligation d'évaluer toutes les compétences à tous les bulletins. Elle fait référence, notamment :

- Au Régime pédagogique et à l'Instruction annuelle 2024-2025
- Au Guide pédagogique et professionnel : Droits, pouvoirs et responsabilités des enseignantes et des enseignants;
- À la Loi sur l'instruction publique.

#### **Normes et modalité d'évaluation des apprentissages**

Kim D'Amour rappelle l'article 19, 19.1 de la LIP et l'article 30.1 du Régime pédagogique pour souligner les droits et les responsabilités des personnes enseignantes quant aux Normes et modalités. Elle précise que le résumé des normes et modalités devrait se bâtir à partir des propositions de l'équipe enseignante et non pas des demandes des directions. Elle réfère les personnes déléguées au tableau confectionné par la FSE montrant le cheminement des normes et modalités des apprentissages intégrant la révision d'un résultat en vertu de la LIP. Elle mentionne que les modalités d'application progressive relativement aux règles d'évaluation des apprentissages seront maintenues pour l'année scolaire en cours :

- Pour certaines matières du primaire et du secondaire, il n'est pas obligatoire d'inscrire de résultats à la 1<sup>re</sup> ET à la 2<sup>e</sup> étape.
- Il est encore possible d'inscrire un seul commentaire sur une « compétence transversale à l'étape jugée la plus appropriée.

Elle rappelle néanmoins que ces assouplissements aux règles d'évaluation du régime pédagogique relatives au bulletin peuvent s'appliquer seulement si elles sont inscrites dans les normes et modalités d'évaluation déterminées par les écoles.

Des échanges ont lieu et on répond aux questions.

Kim D'Amour conclut ce point en dressant la liste des différents documents de référence en précisant leur emplacement sur le site de L'APL.

## **9. NOUVELLES DISPOSITIONS 2023-2028**

Bien qu'ayant déjà abordé les nouvelles dispositions au Bureau des délégués de la rentrée, Kim D'Amour revient sur certaines pour en préciser leur application.

Il y a été question :

### **- De l'Annexe 73**

Cette mesure est temporaire et permet la prise en charge d'un ou plusieurs groupes additionnels au secteur des jeunes. Elle invite le personnel enseignant qui recevrait cette proposition à communiquer avec l'APL.

### **- De l'aide à la classe**

Elle présente deux documents de référence concernant cette nouvelle ressource :

- « *L'Aide à la classe ce que vous devez savoir!* », produit par la CSQ
- « *Le guide évolutif d'implantation des nouveaux services de soutien en classe au préscolaire 5 ans et au primaire* » du CSSDGS 2024-2025.

## **10. RETOUR SUR LE QUESTIONNAIRE SANTÉ GLOBALE DU CSSDGS**

Sophie Hébert revient sur l'envoi par le Centre de services scolaire d'un questionnaire concernant la Santé Globale. Elle précise que L'APL n'avait pas été mise au courant du contenu du questionnaire et informe les personnes déléguées que des représentations ont été faites auprès du Centre de services pour s'assurer de l'anonymat des réponses, pour questionner le bienfondé de ce sondage et pour remettre en question la légitimité de certaines questions personnelles.

## **11. RENCONTRE AVEC VOTRE DELÉGUÉ DE SECTEUR (HEURE FIXE)**

Martine Provost informe les personnes déléguées, qu'à la suite d'une demande des conseillers de secteur, un temps d'échanges sera prévu avant la pause des rencontres en présentiel pour favoriser la communication entre les personnes déléguées d'un même secteur.

## **12. INFORMATIONS**

### **a) AppliProf**

Kim D'Amour revient sur la plateforme en ligne Appliprof conçue par la FSE-CSQ. Elle rappelle les trois volets de cette application :

- Formation continue
- Ma tâche
- Poste à poste.

Elle précise que pour les personnes utilisant le volet « Ma tâche », il est possible d'ajouter des rubriques. Elle indique que les personnes qui ont de la suppléance à effectuer dans le cadre de la mesure 15156 pourraient, par exemple, comptabiliser leurs heures de suppléance effectuées à l'aide de cette plateforme.

Elle répond aux questions.

#### **b) Libération d'une partie de la surveillance au primaire**

Kim D'Amour annonce que l'annexe annonçant les allocations par école servant à libérer le personnel enseignant d'une partie de la surveillance au primaire est enfin arrivée, soit l'annexe 47, pour le CSS, ou 54, dans la convention collective nationale. Le document a été mis à jour sur le site de L'APL et les personnes déléguées devraient l'avoir reçu par courriel.

Elle rappelle que ce n'est qu'en l'absence du personnel de soutien qui devait faire de la surveillance qu'une personne enseignante peut être appelée à faire une suppléance « dépannage ».

Elle invite les membres à communiquer avec L'APL pour les questions ou les écueils à ce sujet.

#### **c) Invitation pour le nouveau personnel du CSSDGS**

Martine Provost annonce la tenue de trois rencontres d'information et d'échanges qui auront lieu à L'APL de 16h45 à 19h15 et qui sont destinées au nouveau personnel enseignant :

- Le mardi 22 octobre 2024 pour les personnes non légalement qualifiées du secteur de l'éducation des adultes;
- Le mercredi 6 novembre pour les personnes non légalement qualifiées du secteur de la formation professionnelle;
- Le mercredi 27 novembre pour les personnes légalement qualifiées de tous les secteurs.

Elle invite les personnes déléguées à transmettre cette invitation aux personnes concernées.

#### **d) Comité des Jeunes**

Hélène Renaud, 3<sup>e</sup> vice-présidente, informe les membres présents que L'APL est à la recherche d'une personne enseignante âgée de 35 ans ou moins pour compléter son comité des Jeunes. Elle rappelle les mandats de ce comité et invite les personnes déléguées à transmettre ces informations aux personnes concernées.

#### **e) Mentorat et tâche**

Kim D'Amour rappelle quelques points à vérifier dans les tâches concernant le programme de mentorat :

- Pour les personnes enseignantes novices de 0 à 2 ans, la participation est obligatoire;



- Pour les personnes enseignantes novices de 3 à 5 ans, la participation facultative, mais fortement encouragée;

Elle rappelle également le temps prévu par le Centre de service pour les personnes enseignantes novices, mais également pour le personnel mentor et mentor-école du secteur des jeunes, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes.

### **13. NOUVELLES DE MON MILIEU**

Une personne déléguée d'une école secondaire rapporte la prolifération des mesures d'adaptation et de modification à mettre en place pour des élèves dans ses classes. Elle se questionne sur les mises à l'essai des mesures sans qu'elles apparaissent dans un plan d'intervention.

Martine Provost rappelle que pour qu'un élève bénéficie d'adaptations ou de modifications en évaluation, il faut que le plan d'intervention de l'élève en fasse mention. Elle suggère aux personnes enseignantes de garder des traces écrites de toutes demandes d'adaptation ou de modification qui ne seraient pas colligées dans les plans d'intervention.

Une personne enseignante rapporte la multiplication des rencontres collectives dans son milieu. Elle se demande ce que L'APL peut faire pour freiner cette augmentation de tâche. Martine Provost rappelle que c'est aux personnes enseignantes à compter leur temps et à respecter leur tâche. Lorsqu'une personne enseignante constate que la cadence du travail effectué pourrait occasionner un dépassement de sa tâche annualisé, Martine Provost insiste sur le fait qu'elle devrait le signifier à sa direction pour qu'elles puissent tenter de trouver des solutions ensemble (rémunération, réaménagement de la tâche, etc.). Elle précise que dans une situation où aucune solution n'aurait été trouvée à la suite d'une telle démarche, un processus conventionné est à privilégier : utiliser le « Mécanisme de résolution des difficultés liées à la tâche ».

Une personne enseignante du préscolaire verbalise son inquiétude face aux situations violentes qui pullulent dans son milieu. Elle se dit bouleversée de constater que des collègues et des enfants du préscolaire vivent dans un tel climat à longueur de journée. Elle dit vivre beaucoup de frustration d'impuissance devant une telle situation. Martine Provost indique que L'APL est au fait de plusieurs situations dans plusieurs écoles. L'APL remarque également une recrudescence des cas de violence dans les milieux et des représentations ont été faites auprès du Centre de services à ce sujet.

Sophie Hébert précise que, comme collègue témoin d'acte de violence, des pressions peuvent être faites pour dénoncer des situations de violence. Elle rappelle la nécessité de documenter la violence en remplissant des rapports d'accident/d'incident. Elle insiste également l'importance d'appeler à L'APL quand le personnel enseignant est victime ou témoin de situations de violence. Elle rappelle que L'APL peut guider les équipes écoles dans la dénonciation d'actes de violence et qu'il est possible d'aller jusqu'au droit de refus.

#### **14. QUESTIONS DIVERSES**

Personne n'est venu au micro pour intervenir à ce point.

À 20 H 37 MIN, L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUIsé, LA SÉANCE EST UNANIMEMENT  
LEVÉE.

---

---

---

---

---

---